

COUR DE CASSATION

Le premier président

Paris, le 26 novembre 2015

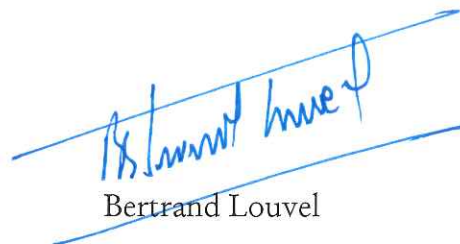
Monsieur le Premier président,

Alors que votre pays se trouve une nouvelle fois frappé par un attentat terroriste, je tiens à vous renouveler l'expression de la solidarité de l'institution judiciaire française avec votre douleur et celle des victimes, de leurs proches comme de l'ensemble des Tunisiens.

Face à la communauté d'épreuve qui nous unit aujourd'hui, chacun mesure combien peuvent être précieuses l'amitié et la proximité d'idéal que nous avons en partage.

Le modèle de démocratie en marche que la Tunisie offre au monde, a été une fois de plus visé. Ses ennemis ont voulu le fragiliser. Qu'il s'en trouve au contraire renforcé dans sa détermination à garantir à tous un Etat fort, protecteur des droits et des libertés !

Veillez agréer, Monsieur le Premier président, dans cette nouvelle tragédie, l'expression de mes sentiments de fidèle sympathie pour vous-même, la Cour de cassation et le Conseil de justice de la République tunisienne.



Bertrand Louvel

Monsieur Khaled Ayari
Premier président
Cour de cassation
Boulevard Bab Benat
1060 Tunis
TUNISIE

